

<b>Rapport n° 1</b>	<b>GROUPEMENT ADMINISTRATION - FINANCES</b>	<b>Imputation budgétaire</b>
<b>Conseil d'Administration du 24 juin 2013</b>		<b>Chapitre : Article :</b>

**COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2012**

Conformément à l'article L. 1612-12 du Code général des collectivités territoriales, le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2012 sont soumis, pour approbation au Conseil d'administration du SDIS.

Les principales données dégagées par ces documents sont décrites ci-dessous.

En section de fonctionnement, l'exécution de l'exercice 2012 fait apparaître un excédent de 1 668 323,83 €. Cet excédent, cumulé à celui qui a été dégagé en 2011, soit 4 633 919,15 €, donne un résultat de 6 302 242,98 €.

En section d'investissement, l'exécution de l'exercice 2012 fait apparaître un excédent de 1 075 683,14 €. Cet excédent cumulé à celui qui a été dégagé en 2011 soit 4 135 552,15 €, donne un résultat de 5 211 235,29 €.

L'excédent brut de clôture de l'exercice 2012 est par conséquent de 11 513 478,27 €.

En ce qui concerne les restes à réaliser, il convient de noter qu'en section de fonctionnement, les dépenses engagées non mandatées en 2012 se montent à 1 288 346,88 €. En investissement, les restes à réaliser représentent 6 869 756,73 €, soit un solde négatif de 1 658 521,44 €.

En tenant compte de ces derniers éléments, le solde de clôture s'élève à 3 355 374,66 €.

Une analyse des données du compte administratif comparées aux prévisions budgétaires permet de dégager les informations suivantes quant au niveau des réalisations :

- En section de fonctionnement, le taux de réalisation des dépenses prévues au budget, sur la base des dépenses réelles uniquement et hors dépenses imprévues, est de 86,96 %, 89,76 % si l'on prend en compte les restes à réaliser. Le taux de réalisation des recettes (uniquement les opérations réelles) est de 100,29 %.
- En section d'investissement, le taux d'exécution des dépenses, hors opérations d'ordre également, est de 59,59 % ; il est de 98,85 % lorsque sont intégrés les restes à réaliser. De même, en recettes le taux d'exécution est de 101,12 %.

Les chiffres du compte administratif et du compte de gestion sont en adéquation.

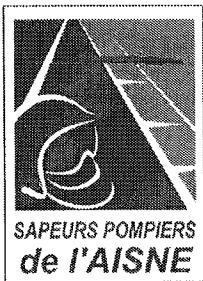
**Je vous propose donc d'adopter le projet de délibération suivant :**

Vu le rapport n° 1 ;

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré (le Président n'ayant pas pris part au vote), décide d'adopter le compte de gestion et le compte de administratif 2012 de l'établissement public SDIS.

Le Président,

Thierry THOMAS



<b>Délibération n° 1</b>	<b>GROUPEMENT ADMINISTRATION - FINANCES</b>	<b>Imputation budgétaire</b>
<b>Conseil d'Administration du 24 juin 2013</b>		<b>Chapitre : Article :</b>

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Membres théoriques : 20
Membres en exercice : 20
Membres présents : .... 16
Votants : ..... 15

Affiché le :

**Le 24 juin 2013 à 16 heures**, le Conseil d'Administration du SDIS, convoqué le 3 juin 2013, s'est réuni dans la salle des assemblées du Conseil Général à LAON sous la présidence de Monsieur Thierry THOMAS.

**Etaient présents** : Monsieur Thierry THOMAS, Président,

**I - Membres avec voix délibérative**

MM. Thierry DELEROT représentant Jean-Jacques THOMAS, Michel CARREAU, Daniel COUNOT, Georges FOURRÉ, Frédéric MATHIEU, Michel COLLET, Jean-Luc LANOUILH, Pierre-Marie LEBÉE, ~~Jean-Pierre BALLIGAND~~, Jean-Claude CAPPELE, ~~Bernard RONSIN~~, Michel LAVIOLETTE, Raymond DENEUVILLE, Antoine LEFEVRE, Patrick DAY, ~~Paul GIROD~~, Marcel LALONDE, Gérard DOREL, ~~Gilbert SIMEON~~.

**II - Membre de droit**

Monsieur Grégory CANAL, Directeur de Cabinet, représentant Monsieur le Préfet de l'Aisne

**III - Membres avec voix consultative**

- M. le Colonel Gilles RAGOT, Directeur départemental
- ~~M. le Colonel Stephan ANTHONY, médecin chef départemental~~
- M. le Commandant Eric GODULLA, sapeur-pompier professionnel officier
- M. le Capitaine Roger MICHAUX, sapeur-pompier volontaire officier
- ~~M. le Sergent Chef Mickaël MOINAT, sapeur-pompier professionnel non officier~~
- M. l'Adjudant Chef Denis COUTANT, sapeur-pompier volontaire non officier

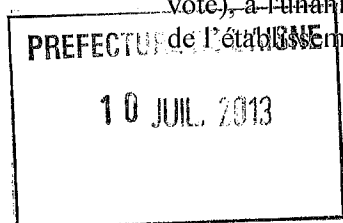
**Excusé(s)** : MM. Jean-Jacques THOMAS, Jean-Pierre BALLIGAND, Bernard RONSIN, Paul GIROD, Gilbert SIMEON, Colonel Stephan ANTHONY, Sergent Chef Mickaël MOINAT.

**Assistaient à la séance** : Monsieur Charles COUELLE, payeur départemental  
Colonel Christian BOULARD, Lt-Colonel Olivier MAURY, Lt-Colonel Christophe PETIT,  
MM. Dominique BOUDESOCQUE, Jean-Noël CANTELLI, Mmes Josiane GRIMPRET,  
Christiane CHAUSSON de la Direction départementale.

**COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION  
DE L'EXERCICE 2012**

Vu le rapport n° 1 ;

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré (le Président n'ayant pas pris part au vote), à l'unanimité, décide d'adopter le compte de gestion et le compte de administratif 2012 de l'établissement public SDIS.



Le Président,   
Thierry THOMAS